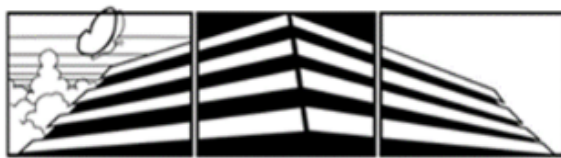


# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021



MAIRIE DE NANTERRE

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT 2021</b>	<b>4</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6</b>
Les recettes de fonctionnement	7
Les ressources versées par la Métropole du Grand Paris	7
Un nouveau panier fiscal attribué à la ville en 2021	7
Suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2021	8
Les autres recettes de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement	10
Les dépenses de fonctionnement par chapitre	11
Les dépenses de fonctionnement par politiques publiques	13
Les prélèvements imposés au titre de la péréquation horizontale	15
La participation de la Ville au financement du budget de POLD	15
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16</b>
Les recettes d'investissement	17
Les ressources de financement	17
Le financement par emprunt	18
Les dépenses d'investissement	19
L'investissement hors AP /CP	20
L'investissement AP/CP : programme d'investissement pluriannuel	21
<b>LES RATIOS FINANCIERS 2021</b>	<b>22</b>
Une capacité d'épargne améliorée en 2021 mais qui reste très tendue	23
Une capacité de désendettement qui demeure sous le seuil de prudence	23
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>24</b>

## INTRODUCTION

Le budget 2021 et les orientations de politique municipale qu'il a porté, se sont inscrits dans un contexte inédit de crise sanitaire, économique et sociale.

La crise sanitaire, qu'a continué de connaître, en 2021, notre pays, a en effet affecté le budget de Nanterre, tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Un nécessaire équilibre entre, d'une part, la mise en œuvre des actions engagées et des engagements pris devant les habitants, notamment en finançant, les investissements essentiels aux mutations écologiques, urbaines et sociales et, d'autre part, l'impact de la crise sanitaire sur les habitants et les finances locales, a dû être trouvé.

Cette crise a, certes, révélé des élans de solidarité, des résiliences collectives et individuelles, et des innovations dans la manière de rendre le service public ou de travailler.

Il convient de saluer ici l'engagement de l'ensemble des élus et du personnel à rendre, dans ce contexte inédit, un service public de qualité et à s'adapter très rapidement à des protocoles sanitaires exigeants.

Mais les impacts de cette crise, dont les effets sociaux ont été grands, continuent de se faire sentir aujourd'hui. Par ailleurs, la reprise de l'inflation notamment sur le coût des matières premières, de l'énergie, des fournitures alimentaires, de certaines autres prestations pèse fortement sur le budget de Nanterre.

A cette crise sanitaire, se greffe aujourd'hui la crise ukrainienne qui crée, dans un certain nombre de domaines, une augmentation des coûts importants et un fort contexte d'incertitudes.

Ce contexte d'incertitudes s'ajoute à une situation financière déjà tendue.

Pour la première fois en 2021, la dotation forfaitaire de la DGF a été égale à zéro alors même que la commune subit de plein fouet une montée en charge de la péréquation désormais calculée sur la richesse du territoire de l'EPT POLD.

Malgré cette capacité d'action budgétaire réduite, beaucoup d'actions du programme municipal ont été prises à bras le corps : le projet de maison des femmes ; celui de la transition écologique, numérique, écologique qui prend appui sur l'agora ; le déploiement numérique dans les écoles, la poursuite d'une haute ambition sur la qualité des groupes scolaires, les initiatives pour les jeunes et pour l'emploi ...etc.

C'est dans ce cadre que le compte administratif vous est présenté. Son résultat positif témoigne de l'attention portée à maîtriser les dépenses pendant toute l'année.

## DETERMINATION DU RESULTAT 2021

Le résultat net de l'exercice est obtenu à partir des éléments ci-après :

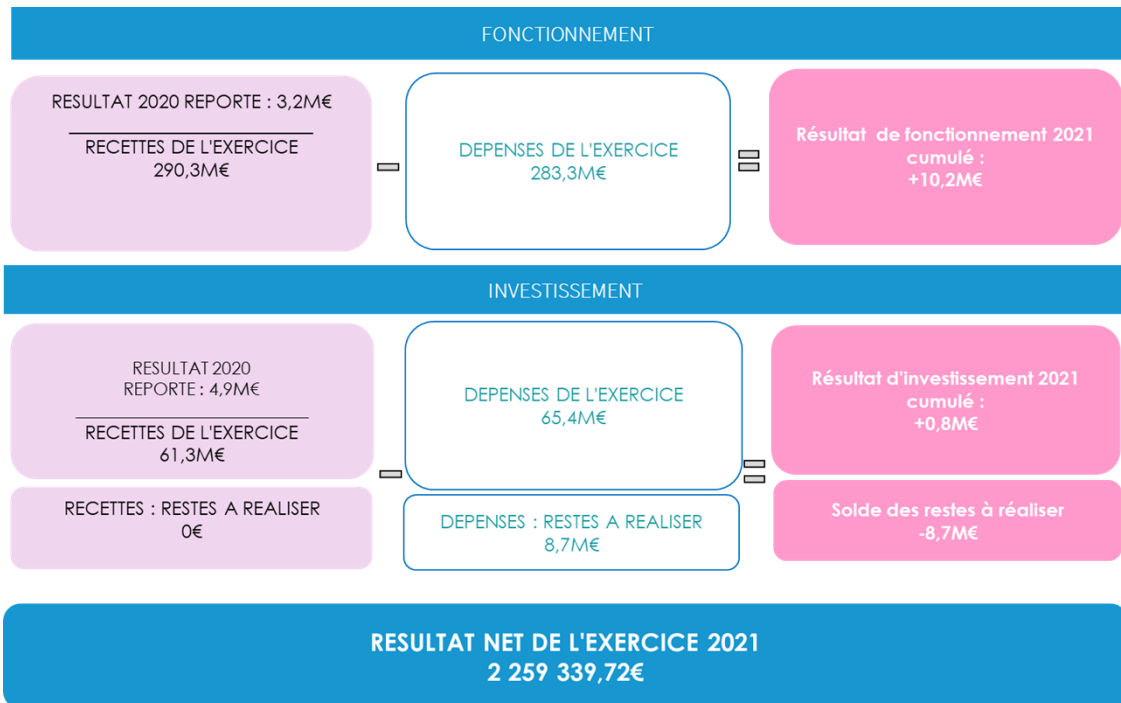
- Le résultat de l'exercice de chaque section (recettes – dépenses)
- Les résultats de l'année précédente
- Le solde des restes à réaliser\* ;

Le résultat net de clôture de l'exercice 2021 s'élève à 2 259 339,72€ contre 3 172 577,54 € en 2020.

Il est composé de l'excédent de la section de fonctionnement de 10 153 622,94 € auquel s'ajoute celui de la section d'investissement de 770 768,01 € et du solde négatif des restes à réaliser de 8 665 051,23 €.



\*Restes à réaliser : correspondent à des dépenses ou recettes engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice qui sont reportées sur l'exercice suivant



**DEPENSES DE  
FONCTIONNEMENT**  
283,3M€

**Dépenses de personnel**  
122,9M€

Autres charges de gestion  
courantes 62,6 M€  
dont FCCT: 48,8M€

Activités et autres dépenses :  
51,4M€

Péréquation: 16,2M€

Intérêts de la dette : 2,1M€

**Ordre : 28,1M€**

**RECETTES  
DE FONCTIONNEMENT**  
293,5M€

Attribution de Compensation  
156,3M€

Recettes Fiscales  
73,5M€

Dotations / Subventions  
23,7M€

Produits des activités 14,7M€

Excédent de fonctionnement reporté 3,2M€

Cessions : 15,9M€

Autres recettes : 5,9 M€

**Ordre : 0,3 M€**

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**  
65,4M€

Dépenses d'équipement  
42,4M€

Remboursement de la dette  
18,4M€

Subventions versées 3,5M€

Autres dépenses 0,8M€

**Ordre : 0,3M€**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**  
66,2M€

Emprunts  
18M€

solde d'exécution N-1  
4,9M€

affectation du résultat N-1  
1,6M€

Subvention d'équipement  
9,6M€

F.C.T.V.A / Taxe d'aménagement 3,9M€

Autres recettes 0,1M€

**Ordre : 28,1M€**

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

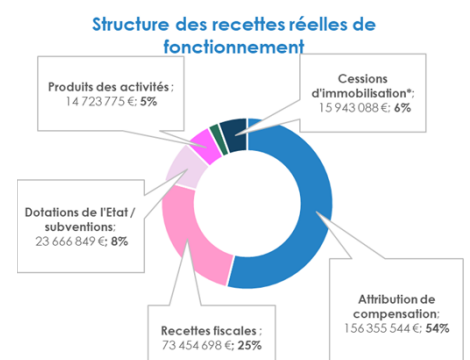
La section de fonctionnement regroupe :

- les charges nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité, telles que les frais de personnel, les dépenses d'activités (services à la population, Programme ordinaire de travaux (POT), entretien, frais d'administration générale, ...) les subventions versées, ou encore les intérêts de la dette et la péréquation.
- les ressources courantes, comme la fiscalité (impositions communales et compensations fiscales de l'Etat), les diverses taxes, les dotations de l'Etat, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) et autres recettes liées au transfert de compétences (mise à disposition de personnel), les subventions et les participations, le produit des activités communales, ou encore le résultat de l'exercice antérieur.

Pour l'année 2021, en prenant en compte les opérations réelles et les opérations d'ordre, les **dépenses de fonctionnement** de la Ville de Nanterre s'établissent à **283,3 M€** et les **recettes de fonctionnement** à **293,5 M€**, soit un taux de réalisation respectivement de 102% et 105%.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **293 502 145,46€** (recettes réalisées + rattachées) soit 105% du total des recettes prévues. Hors



reprise de résultat et opérations d'ordre, les recettes réelles se situent à hauteur de **290 071 986,21 €** soit **105%** de réalisation.

Recettes réelles**	CA 2019	CA 2020*	BP+ DM 2021	CA 2021	Taux de réalisation
Attribution de compensation	156 355 544 €	156 355 544 €	156 355 544 €	156 355 544 €	100,0%
Recettes fiscales	71 164 781 €	69 876 134 €	73 301 249 €	73 454 698 €	100,2%
Dotations de l'Etat / subventions	22 719 290 €	19 881 379 €	23 500 272 €	23 666 849 €	100,7%
Produits des activités	16 438 083 €	13 902 484 €	16 973 477 €	14 723 775 €	86,7%
Autres recettes de fonctionnement	3 579 242 €	2 934 557 €	5 681 465 €	5 928 032 €	104,3%
Cessions d'immobilisation*	5 224 989 €	3 739 330 €	-	15 943 088 €	
<b>Total</b>	<b>275 481 928 €</b>	<b>286 689 428 €</b>	<b>275 812 007 €</b>	<b>290 071 986 €</b>	<b>105,2%</b>

290 M€

\* Prévisions en investissement et exécution en fonctionnement

\*\* recettes réelles hors reprise de résultat



\* les rattachements de recette correspondent aux recettes qui n'ont pas pu être encaissées sur l'exercice en cours mais qui sont comptabilisées en raison de leur caractère certain (facturation aux usagers, notification de subvention...)

### Les ressources versées par la Métropole du Grand Paris

Les attributions de compensation constituent le principal flux financier entre le budget de la MGP et celui de la ville de Nanterre. Elles correspondent à la différence entre le niveau de fiscalité économique anciennement perçue par la ville et les charges transférées à l'échelon intercommunal. En l'absence de nouveaux transferts, l'attribution métropolitaine est stabilisée à **156.3M€** en 2021.

### Un nouveau panier fiscal attribué à la ville en 2021

Les produits de la **fiscalité locale** s'élèvent en 2021 à **68.4M€** soit une progression de +2.1M€ en un an (+4%). Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ces derniers sont principalement composés de :

- De la **taxe foncière** qui tient compte du transfert de la part départementale sans impact pour les contribuables,
- De la **taxe d'habitation réduite aux résidences secondaires**,
- De **compensations de recettes liées aux exonérations** fiscales accordées par la loi,
- Enfin, un **coefficient correcteur** vient neutraliser la différence des recettes constatées avant et après réforme.

#### Evolution du panier fiscal communal entre 2020 et 2021

		CA 2020	CA 2021
Taxe d'habitation (TH) résidences principales	Taux	14,97%	
	Bases	156,0 M€	X
	Produit	23,4 M€	
TH résidences secondaires y.c. majoration		1,0 M€	1,5 M€
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	Taux commune	13,59%	13,59%
	<b>Taux département 92</b>		<b>7,08%</b>
	Bases	286,7 M€	283,3 M€
	Produit	39,0 M€	58,5 M€
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	Taux	25,52%	25,52%
	Bases	0,9 M€	0,9 M€
	Produit	0,2 M€	0,2 M€
Recettes avec application du coefficient correcteur			5,6 M€
<b>TOTAL RECETTES FISCALES DIRECTES</b>		<b>63,5 M€</b>	<b>65,8 M€</b>
+ Rôles supplémentaires		0,3 M€	0,2 M€
+ Compensation d'exonération fiscales TH		1,9 M€	X
+ Compensation d'exonération fiscales FB		0,6 M€	2,3 M€
<b>TOTAL RECETTES FISCALES (y.c. rôles supplémentaires et</b>		<b>66,3 M€</b>	<b>68,4 M€</b>



Pour mémoire, la loi de finances pour 2021, a mis en place une exonération de taxes foncières au bénéfice des locaux industriels à hauteur de 50%. Cette baisse des cotations s'élevant à 1,8M€ est neutralisée dans le budget de la ville par voie de compensations fiscales.

Toutefois, la ville a reversé en 2021 près de 10.2M€ au territoire POLD afin de compenser la part d'impôts « ménages » qui lui a été transférée en 2016 par la loi. Le niveau de fiscalité restant au budget de Nanterre s'élève ainsi à **58.2M€**.

Les autres taxes locales s'élèvent en 2021 à près de **7.4M€** contre 5.9M€ en 2020 soit une hausse de 1.5M€ enregistrée en un an (+25%). Ces recettes dont le niveau dépend principalement de l'activité économique montrent une forte remontée après leur ralentissement généré par les mesures de confinement courant 2020.

- Taxe sur la consommation finale d'électricité : **+0.6M€ (68%)**
- Taxe additionnelle aux droits de mutation qui évolue en fonction des ventes immobilières réalisées sur la ville : **+0.4M€ (+8%)**
- Taxe de séjour qui dépend de la fréquentation des établissements hôteliers : **+0.3M€ (+172%)**

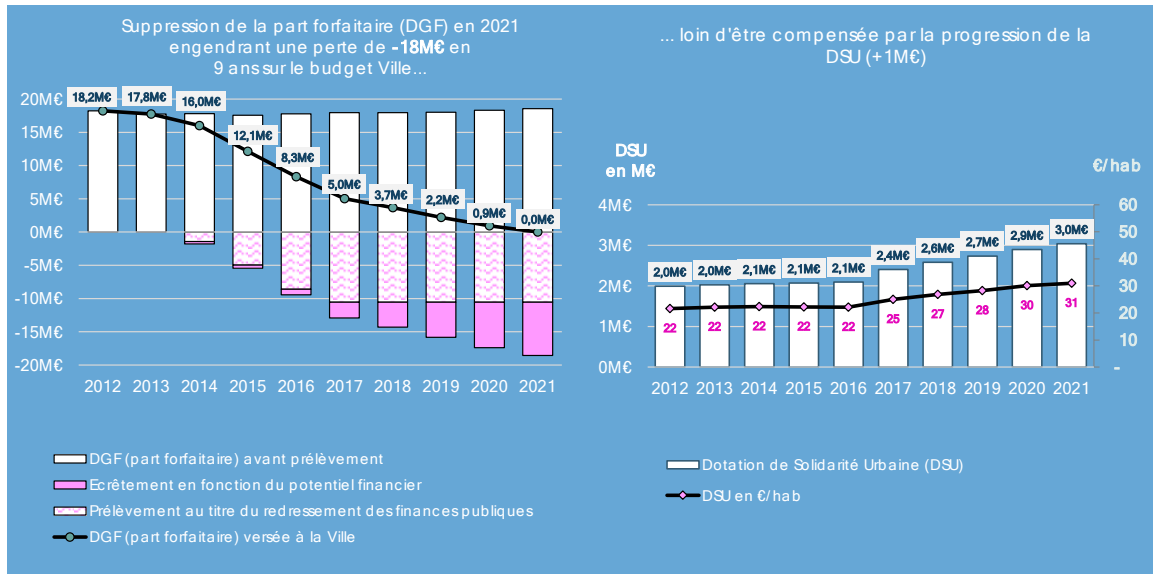
- Taxe local sur la publicité extérieure : **+0.3M€ (+78%)**

### Suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2021

La DGF (part dotation forfaitaire) attribuée par l'Etat accuse une nouvelle et dernière réduction de **-0,9M€** pour devenir **nulle à compter de 2021**.

A contrario, Nanterre est bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) attribuée aux villes considérées comme les plus défavorisées. Son niveau atteint plus de **3M€ en 2021 (+0,1M€ en un an)** soit une progression loin de compensée la perte de la DGF.

Au total, les **réductions successives imposées par l'Etat ont privé les Nanterriens de 18M€** de DGF depuis 2012.





## Les autres recettes de fonctionnement

Parmi les autres recettes de fonctionnement, **les produits des activités** reprennent une courbe ascendante après la forte baisse constatée en 2020 (-15%) en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement. Ils se situent en 2021 à 14,7 M€ contre 13,9M€ en 2020 mais ne parviennent pas, néanmoins, à retrouver le niveau précédemment atteint en 2019 avant la crise sanitaire (16,4M€). C'est donc à nouveau un manque à gagner pour la ville de 1,7 M€.

Les produits des services communaux qui totalisent à eux seuls près de 10,2 M€ sont en hausse de 13% par rapport à 2020, soit +1,2 M€ de ressources supplémentaires encaissées mais en deçà du niveau atteint en 2019 (-8,6% et -950 K€). Les principales prestations facturées aux usagers concernent le secteur social pour 4,6M€ (+9% par rapport à 2020 mais -10% par rapport à 2019 soit - 539 K€), issues notamment des centres de santé, des crèches ou encore les participations aux séjours et activités seniors. Les redevances à caractère de loisirs, telles qu'issues des centres de loisirs, des centres de vacances ou des séjours, s'élèvent à 2,5 M€ (+15% par rapport à l'année dernière mais -13% par rapport à 2019 soit -374 K€). Les activités périscolaires génèrent une recette de 2,5 M€ (en hausse de 31% par rapport à 2020 et également en progression par rapport à 2019 de 14% soit +311 K€), les activités sportives 200 K€ (en baisse de 29%).

Les **redevances d'occupation du domaine public communal** s'élèvent à 887 K€ en 2021 contre 1,4 M€ (-509K€) et 1,5M€ en 2019.

Le produit du **stationnement** via les horodateurs, intégré depuis 2019 au produit des activités et non plus au produits de fiscalité, s'élève à 508 K€ (contre 412 en 2020 et 773 K€ en 2019). Enfin le remboursement du personnel mis à disposition de l'EPT atteint en 2021, comme en 2020, la somme de 1,4M€ contre 1,2 M€ en 2019.

Les **participations reçues** (autres que les dotations et les compensations fiscales) enregistrent une forte progression en 2021 et dépassent le niveau atteint en 2019 (+19,5% et +2,6 M€). En 2021, leur volume évolue de +36% passant de 11,9M€ en 2020 à **16,2M€**, en raison principalement, de la participation de la CAF (+2,7M€) et de l'Etat (+2M€). A l'inverse, les participations versées par le département s'infléchissent. Elles totalisent en 2021 la somme de 3,3 M€ contre 3,7M€ en 2020.

En parallèle, les recettes issues du **FCTVA** s'élèvent à 1,7M€, contre 1,3 M€ en 2020 et 1,4M€ en 2019.



**FCTVA** : correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par les collectivités sur les dépenses de fonctionnement éligibles (à savoir l'entretien des bâtiments publics et l'entretien de la voirie) réalisés en N-1.

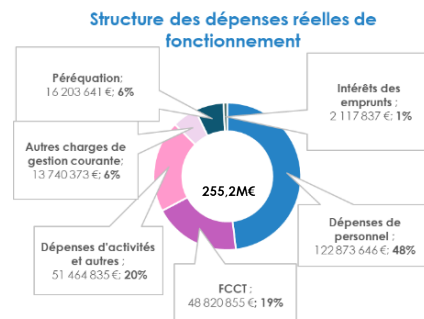
Les **autres recettes** de fonctionnement constituées des produits exceptionnels et des revenus domaniaux augmentent de 104% passant ainsi de 2,9M€ à **5,9M€**. Les raisons de cette progression tout à fait significative sont, pour l'essentiel, dues au remboursement d'assurance suite au sinistre du gymnase Langevin. Les remboursements sur rémunérations et charges atteignent 1,2 M€ (soit +559 K€ et +85%). Quant aux **produits domaniaux**, ils s'élèvent à **1,2M€** en 2021 contre 1,1 M€ en 2020.

Enfin, les **cessions d'immobilisations** se situent en 2021 au niveau exceptionnellement haut de **15,9 M€** contre 5,2M€, en 2020 et 3,7 M€ en 2019, en raison de l'opération de 12 M€ de cession/acquisition sur le secteur des Papeteries.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 283 348 522,52€ soit 102% du total des dépenses inscrites. Hors dépenses d'ordre, les dépenses réelles s'élèvent à **255 221 187,21€** (dépenses réalisées + rattachées\*) soit **99% de réalisation**. Leur volume progresse de +1,9% par rapport à 2020 (+2% si l'on compare à 2019).

Dépenses réelles	CA 2019	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	Taux de réalisation
Dépenses de personnel	120 013 777 €	<b>120 799 643 €</b>	<b>122 890 000 €</b>	<b>122 873 646 €</b>	100,0%
FCCT	48 224 344 €	<b>48 635 027 €</b>	<b>49 000 000 €</b>	<b>48 820 855 €</b>	99,6%
Dépenses d'activités et autres	49 773 611 €	<b>46 743 009 €</b>	<b>53 590 297 €</b>	<b>51 464 835 €</b>	96,0%
Autres charges de gestion courante	14 166 826 €	<b>14 150 849 €</b>	<b>14 049 746 €</b>	<b>13 740 373 €</b>	97,8%
Péréquation	15 299 030 €	<b>17 704 911 €</b>	<b>16 203 675 €</b>	<b>16 203 641 €</b>	100,0%
Intérêts des emprunts	2 603 688 €	<b>2 391 443 €</b>	<b>2 221 700 €</b>	<b>2 117 837 €</b>	95,3%
<b>Total</b>	<b>250 081 276 €</b>	<b>250 424 882 €</b>	<b>257 955 419 €</b>	<b>255 221 187 €</b>	<b>98,9%</b>



\* les rattachements de dépenses correspondent aux dépenses qui n'ont pas pu être payées sur l'exercice en cours (facturation non parvenue) mais qui sont comptabilisées en raison de la constatation du service fait (livraison, prestation réalisée :)

Ce niveau de dépenses doit cependant être nuancé. En effet, en isolant les prélèvements qui ne sont pas affectés aux politiques publiques (FCCT et péréquation) le niveau de dépenses atteint plus de **190 M€ en 2021 soit 1 952 euros dépensés** en moyenne pour chaque Nanterrien, soit un niveau stable depuis 2018.

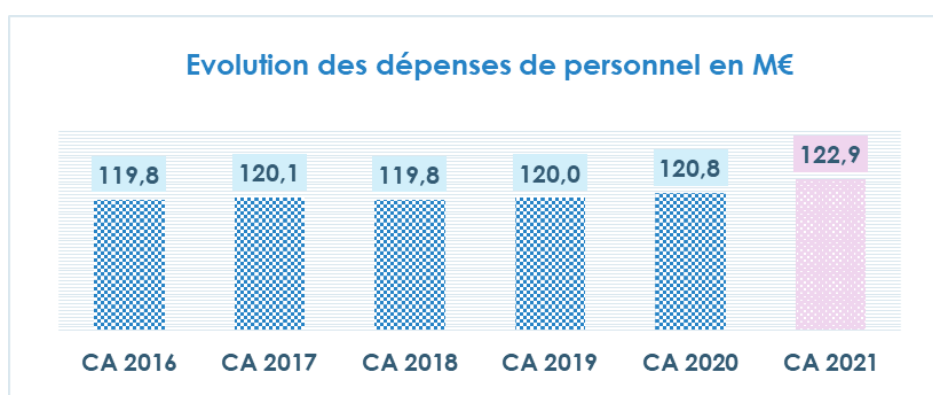
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	251 218 573 €	250 081 276 €	250 424 883 €	255 221 187 €
- Péréquation budget communal	16 702 860 €	15 116 471 €	17 583 888 €	16 203 641 €
- Fonds de compensation des charges territoriales	47 480 497 €	48 224 344 €	48 635 027 €	48 820 855 €
= Dépenses réelles liées aux activités municipales	187 035 217 €	186 740 461 €	184 205 968 €	190 196 691 €
<b>Dépenses réelles liées aux activités municipales par habitant</b>	<b>1 951 €</b>	<b>1 939 €</b>	<b>1 924 €</b>	<b>1 952 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Premier poste de dépense, **les dépenses de personnel** qui sont restées stables durant 5 années consécutives à hauteur de 120 M€, progressent en 2021 de +1,7% et atteignent **122,9 M€**. Cette augmentation est principalement à la fois la conséquence de la poursuite de la crise sanitaire et de la revalorisation des bas salaires de la fonction publique suite à la hausse du SMIC.

En effet, la crise sanitaire a généré un coût supplémentaire sur le budget 2021 sous l'effet de plusieurs facteurs :

- L'application des protocoles sanitaires prescrits dans les secteurs scolaires, péri et extra-scolaires, qui, en prohibant le brassage des enfants, a amené un sur-encadrement des activités ou du service (restauration dans les écoles).
- Le remplacement des agents absents mais indispensables à la bonne application des protocoles (agents d'entretien, personnel des crèches, gardiens d'école), soit en raison du COVID lui-même soit en tant que cas contacts, soit parce qu'en situation de fragilité et placés en situation d'Autorisations Spéciales d'Absences (ASA)(126 agents au 30 décembre 2020, 111 au 3 août 2021 et 61 au 3 novembre 2021).
- Le recours à des agents en intérim pour pallier les difficultés de recrutement, notamment de cuisiniers pour la restauration scolaire.
- L'ouverture d'un centre de vaccination depuis le mois d'avril 2021.



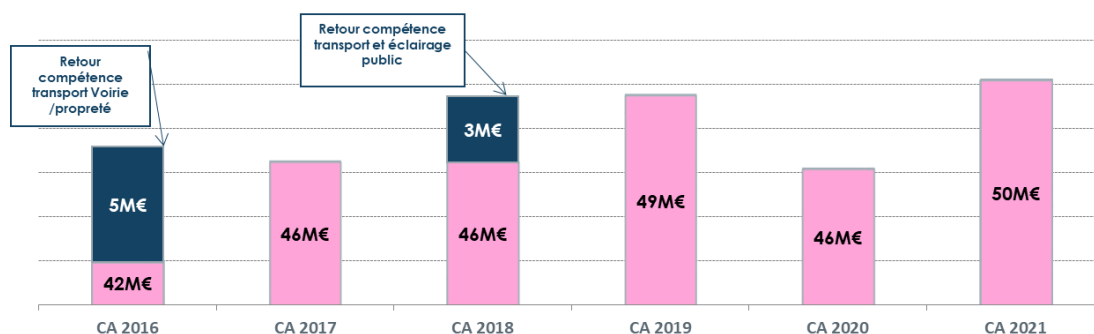
La masse salariale est constituée des rémunérations dont les heures supplémentaires des agents permanents titulaires et contractuels auxquels s'ajoutent les remplaçants, les renforts, les saisonniers, les vacataires, les apprentis, les stagiaires rémunérés et, les assistantes maternelles ainsi que, bien entendu, les cotisations patronales.

#### Focus sur les crèches

En 2021, les crèches, en raison de l'absentéisme et de difficulté de recrutement, ont connu une situation particulière avec une baisse de recettes (- 100 K€ de participation des familles et -370 K€ de participation du Département 92 par rapport au CA 2019), ce qui a accru le déséquilibre.

**Second poste de dépense, les dépenses d'activités des services** (hors subventions aux associations et autres participations de la Ville) regroupent les moyens de fonctionnement des services municipaux. En progression par rapport à 2020 (+10%) et 2019 (+3%), ces dépenses s'élèvent à **51,5 M€**. Cette hausse s'explique par la reprise des activités municipales menées par la Ville après l'année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire. En parallèle, tout comme en 2020, la ville a dû faire face à l'achat supplémentaire de matériel (masque/gel/gant) et la mise en œuvre de prestations de nettoyage complémentaires pour renforcer les protocoles sanitaires.

### Evolution des dépenses à caractère général (Chap 011) En M€



Au titre des principales dépenses, les prestations de services (8,8M€) sont très diverses allant des prestations de la première enfance avec la réservation des berceaux, la livraison des repas, le nettoyage du linge (1,5M€), aux prestations sportives (1,2M€), aux prestations culturelles (1,1M€), celles liées aux parkings et stationnement (623 K€) ou encore au nettoyage de la voirie 557 K€).

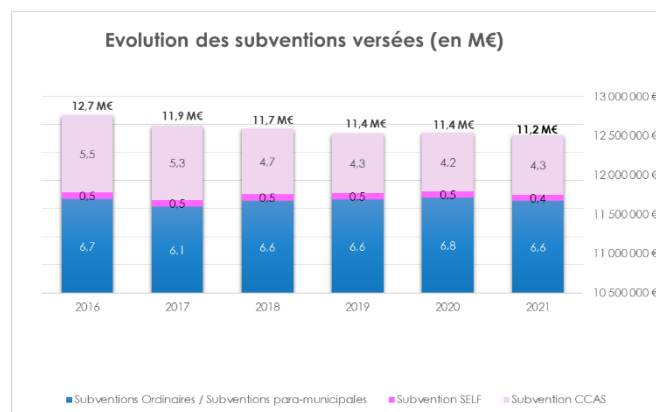
D'autre part, l'entretien global du patrimoine communal (voirie, réseaux, bâtiments, terrains) génère une dépense de près de 11,8M€ en 2021. Enfin, le paiement des fluides (eau, gaz et électricité) s'élève à 5,5 M€ sur l'année.

**Les subventions versées** restent stables en 2021 à hauteur de **11,2 M€ (-1,5%)**.

En 2021, les subventions ordinaires diminuent légèrement (-2,8%). Elles s'élèvent à 6,6M€ contre 6,8M€ en 2020, sous l'effet d'ajustements divers.

Les principaux secteurs d'intervention de la Ville sont la solidarité et la cohésion sociale (4,5M€), le sport (1,6M€), la culture (1,1M€), le soutien à l'emploi et à la formation (816€), la vie citoyenne (679K€) ou encore la prévention médico-sociale (343K€).

D'autre part, la subvention accordée au budget annexe du SELF est de 385 K€ (-17%). Quant à la subvention du CCAS, elle progresse de 2,3% pour s'établir à 4,3M€ en 2021 contre 4,2M€ en 2020. La subvention du CCAS étant une subvention d'équilibre, son montant varie selon le résultat de l'exercice précédent.

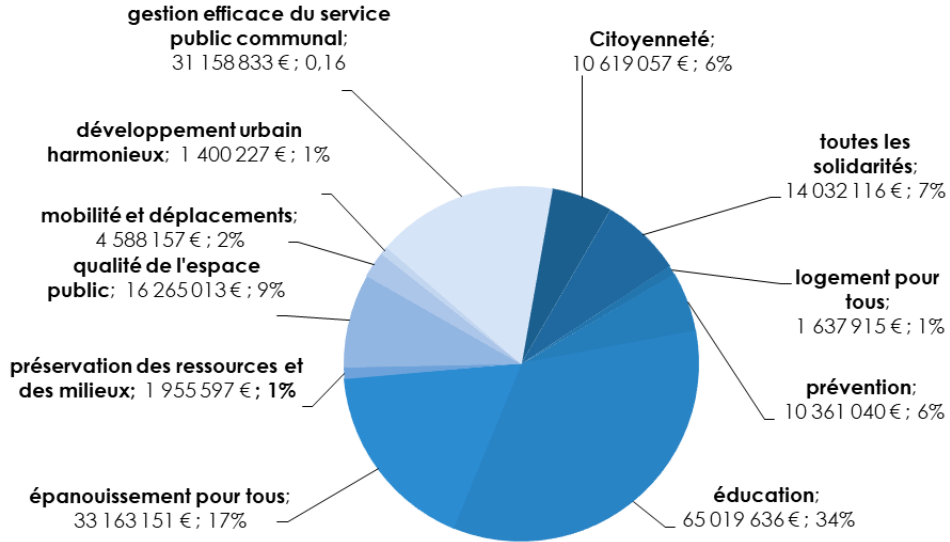


**La dépense liée au contingent versé à la brigade des Pompiers de Paris se stabilise à 1 732 M€.**

Enfin, **les frais financiers s'élèvent à près de 2,1M€** contre 2,4M€ acquittés en 2020. Cette réduction confirme que la ville a pu profiter d'un contexte de taux historiquement bas avant leur remontée constatée début 2022.

Les dépenses de fonctionnement par politiques publiques

Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques (hors péréquation et FCCT) : 190 M€



Citoyenneté

10,6M€ (dont 7,6M€ de masse salariale)

3<sup>ème</sup> édition du budget participatif avec 48 projets lauréats

Mise en place du conseil citoyen de la transition écologique

Mise en place du conseil municipal des jeunes

Projet de l'Agora en faveur de la transition écologique et démocratique

Préfiguration de la Maison des femmes

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal ouvrant la parole aux habitants et donnant pouvoir aux citoyens d'intervenir sur l'ordre du jour avec 1000 signatures



Toutes les solidarités

14M€ (dont 7,2M€ de masse salariale)

Vacances familiales au centre de vacances d'Hautefeuille

Plus de 3 000 nanterriens accompagnés par la MEF tous dispositifs confondus : Plie, Mission Locale, Espace Insertion et bénéficiaires des clauses d'insertion

289 nanterrien.ne.s bénéficiant d'un contrat dans le cadre des clauses d'insertion

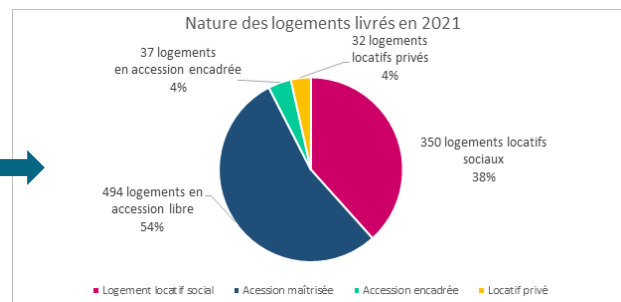


Logement pour tous

1,6M€ (dont 1,3M€ de masse salariale)

Livraison de 913 logements dont 350 logements sociaux

Plateforme d'information sur les demandes de logement





### Education

**65M€ (dont 52,6M€ de masse salariale)**

Plan de déploiement numérique dans toutes les écoles

Poursuite d'une alimentation bio et durable : 20 % de bio et 1/3 de durable

Cité éducative des quartiers du Parc

### Prévention

**10,4M€ (dont 6M€ de masse salariale)**



Campagne de vaccination



### Transition écologique et préservation des ressources naturelles

**2M€ (dont 1,9M€ de masse salariale)**

COPRO 21 : aide à la rénovation énergétique de l'habitat

Etude d'identification des îlots de chaleur

Préparation du plan vélo

### Epanouissement de tous

**33,2M€ (dont 21,5 M€ de masse salariale)**



Vacances et colo apprenantes à l'été 2021

Première soirée « Nanterre a des talents »



### Développement urbain harmonieux

**1,4M€ (dont 0,9M€ de masse salariale)**

Organisation d'un MEET UP dédié à l'ESS : plus de 80 participants (grandes entreprises, structures de l'ESS)

### Mobilité et déplacement

**4,6M€ (dont 1,6M€ de masse salariale)**



Soutien apporté aux Nanterriens pour l'accès aux mobilités douces

### Gestion efficace du service public

**31,2M€ (dont 17M€ de masse salariale)**



Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Dématérialisation de la chaîne comptable

Modernisation du logiciel courrier

Déploiement des téléservices – inscription centres de loisirs / vacances et rendez-vous en ligne

### Qualité de l'espace public

**16,3M€ (dont 5,2M€ de masse salariale)**



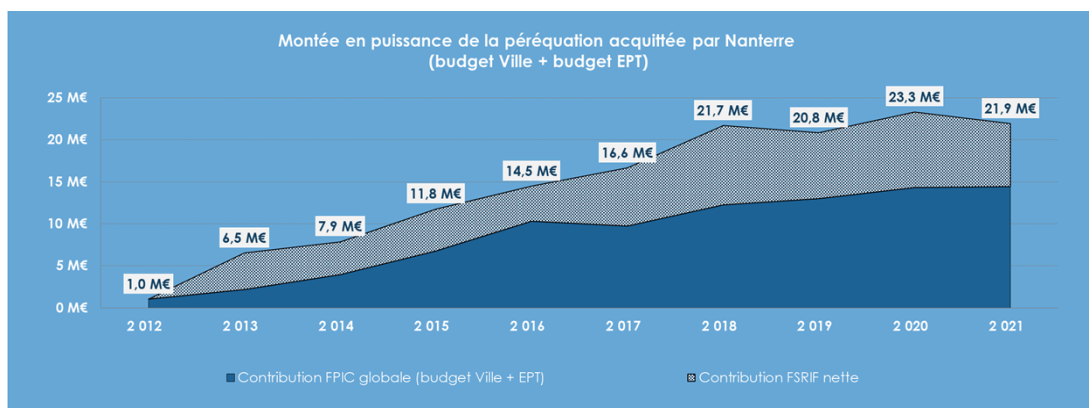
Attention portée à la propreté de la ville et à son embellissement

## Les prélèvements imposés au titre de la péréquation horizontale

La péréquation horizontale est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales. Les modalités de répartition retenues, conduisant notamment à ne pas prendre suffisamment en compte les réalités sociales de la ville, pénalisent fortement son budget. En effet, le niveau de prélèvement qui a été imposé en 2021 atteint **21,9M€** soit près de 230€ par habitant contre 170€ prélevés à Neuilly-sur-Seine.

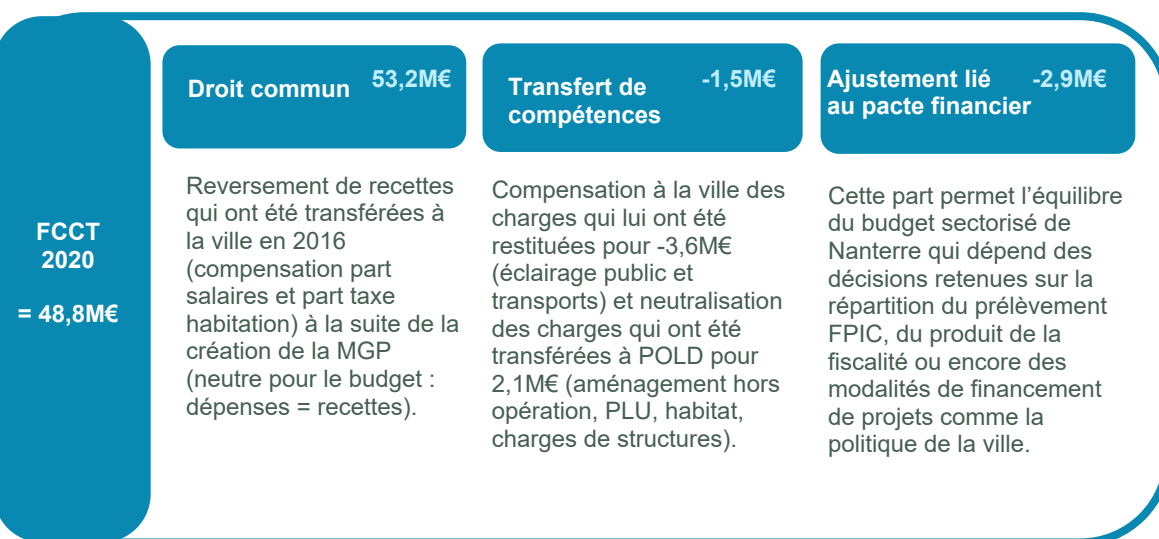
	Nanterre	Neuilly sur seine
Coût péréquation 2021 par habitant	230€	170€
Potentiel financier par habitant	2 700€	2 300€
Revenu par habitant	14 000€	69 000€
Part de logement sociaux	53%	4%

- Le **Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)** a été stabilisé à 350M€ en 2021. Cette disposition législative a porté le prélèvement communal à **7,5M€** soit une baisse -1,5M€ en un an). Cette réduction exceptionnelle s'explique par le dé plafonnement de la ville de Paris
- Le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**, dont le niveau national est figé à 1Md€, est réparti à l'échelle des territoires et des communes qui les composent. Le prélèvement communal atteint **8,7M€** en 2021 (+0,1M€). La part due par POLD (17,6M€) est, quant à elle, répartie selon les dispositions retenues dans le pacte financier. En 2021, la contribution sectorisée pour Nanterre est stabilisée à **5,7M€**.



## La participation de la Ville au financement du budget de POLD

Le **Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT)** destiné au financement des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) est alimenté par les villes membres du territoire. La participation versée par la ville en 2021 s'élève à **48,8M€** contre 48,6M€ en 2020. Cette évolution de +0,2M€ s'explique principalement par une hausse des charges communes à verser au territoire.





# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les recettes et les dépenses qui, par nature, modifient le patrimoine de la commune, tels que : les travaux (bâtiments, voies, réseaux, espaces verts), les acquisitions foncières, les acquisitions de matériel et mobilier (matériel informatique, véhicules, ...), les études et subventions d'équipement, le remboursement de la dette en capital, le remboursement des cautions ou encore le résultat de l'exercice antérieur.

**En 2021, opérations d'ordre et restes à réaliser compris, les dépenses d'investissement s'élèvent à 74,1€ et les recettes à 66,2M€.** En investissement, hors opérations d'ordre, le taux de réalisation des dépenses s'élève à 81% et pour les recettes à 55% et 75% en isolant les cessions (lesquelles sont prévues en section d'investissement mais constatées comptablement en section de fonctionnement).

En investissement, les **dépenses d'équipement**, qui représentent 71% des crédits d'investissement, sont **réalisées à 79%** (reports compris).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

---



Les recettes réelles d'investissement, hors excédents de fonctionnement capitalisés, sont de **31 624 326€**, soit 52% du total des recettes prévues hors cessions.

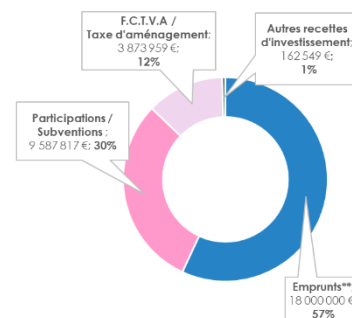
Recettes réelles*	CA 2019	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021	Taux de réalisation
Emprunts**	13 029 621 €	<b>14 000 300 €</b>	<b>26 292 003 €</b>	<b>18 000 000 €</b>	68,5%
Participations/ Subventions	7 529 582 €	<b>7 305 226 €</b>	<b>9 909 617 €</b>	<b>9 587 817 €</b>	96,8%
F.C.T.V.A / Taxe d'aménagement	4 718 026 €	<b>4 256 927 €</b>	<b>4 195 651 €</b>	<b>3 873 959 €</b>	92,3%
Déconsignations	149 625 €	<b>545 308 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
cessions**			<b>19 346 251 €</b>	<b>0 €</b>	
Autres recettes d'investissement	43 788 €	<b>0 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>162 549 €</b>	20,3%
<b>Total</b>	<b>25 470 643 €</b>	<b>26 107 762 €</b>	<b>60 543 522 €</b>	<b>31 624 326 €</b>	<b>52,2%</b>

\* hors affectation du résultat

\*\* Hors emprunt revolving de 2,8M€

\*\* prévues en investissement et réalisées en fonctionnement

Structure des recettes réelles  
d'investissement



## Les ressources de financement

Les recettes d'investissement, hors emprunts et déconsignations, s'établissent à **13,6M€** contre 11,6 M€ en 2020 (et 12,3 M€ en 2019) soit une progression de +18% sur une année et +11% par rapport à 2021. Cette hausse des recettes d'investissement s'explique essentiellement par les participations reçues dont le volume est passé de 7,3 M€ en 2020 à 9,6M€ en 2021. Plusieurs explications à cela :

- La participation des maires bâtisseurs pour 813 500 € a finalement été comptabilisée en section d'investissement et non en fonctionnement suite au changement de réglementation en 2021
- La participation de Paris La Défense de 4,5 M€ pour la construction du 1<sup>er</sup> groupe scolaire du quartier des Groues
- La taxe d'aménagement\* pour 580 K€ contre 142 K€ perçus en 2020

Ces recettes nouvelles ont compensé la baisse d'autres financements comme ceux de l'Etat (-318K€), de la Région (-124 K€), du département (-2,6 M€), et divers autres financeurs (-287 K€).



\* La taxe d'aménagement, recouvrée par l'Etat, est versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle révèle la réalisation de grosses opérations d'aménagement sur le territoire.

Par ailleurs, le Département a versé 2,9 M€ des participations dont 1,5 M€ pour la réhabilitation du théâtre des Amandiers, 521 K€ pour la construction de la maison de la santé, 469 K€ pour des opérations de voirie.

Les financements de l'Etat s'élèvent à 540 K€ et concernent, pour l'essentiel, le contrat de performance énergétique du Palais des Sports pour 315 K€ et la réhabilitation de l'école primaire Joliot Curie pour 138 K€.

D'autres partenaires ont participé au financement de projets communaux d'investissement comme la Caisse des dépôts et consignations au titre du programme d'amélioration de l'habitat (Copro 21) pour 183 K€, la CAF pour la construction de la crèche la souris verte (177 K€), le Centre national du cinéma (CNC) pour le cinéma Les Lumières (171 K€).

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA\*) est en recul en 2021 pour s'établir à 3,3 M€ contre 4,1M€ € en 2020, le montant versé étant calculé à partir des dépenses réalisés l'an passé.



*FCTVA* : correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par les collectivités sur les dépenses d'investissement éligibles, réalisés en N-1.

### Le financement par emprunt

---

La ville a contracté 3 emprunts nouveaux pour le financement de son programme d'équipement globalisant **18M€** en 2021. Il s'agit d'un recours maîtrisé de la dette dont le niveau total restant dû s'élève fin 2021 à 150,6M€ soit une réduction de -0,4M€.

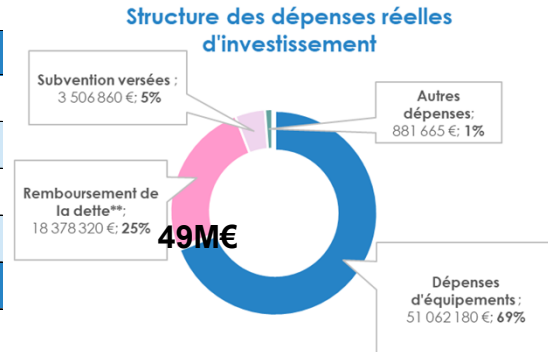
## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement hors résultats antérieurs reportés, totalisent **73 829 024,47€** (dépenses réalisées + reports) soit 81% du total des dépenses prévues et **84%** si l'on isole la prévision budgétaire liées aux emprunts revolving (dépense= recette).

Dépenses réelles	CA 2019	CA 2020	BP+ DM 2021	CA 2021*	Taux de réalisation
Dépenses d'équipements	36 851 576 €	<b>29 659 816 €</b>	<b>64 686 836 €</b>	<b>51 062 180 €</b>	78,9%
Remboursement de la dette**	16 576 087 €	<b>17 304 075 €</b>	<b>18 389 000 €</b>	<b>18 378 320 €</b>	99,9%
Subvention versées	3 919 355 €	<b>2 100 924 €</b>	<b>3 618 041 €</b>	<b>3 506 860 €</b>	96,9%
Autres dépenses	1 470 717 €	<b>790 799 €</b>	<b>1 319 473 €</b>	<b>881 665 €</b>	66,8%
<b>Total</b>	<b>58 817 734 €</b>	<b>49 855 614 €</b>	<b>88 013 350 €</b>	<b>73 829 024 €</b>	<b>83,9%</b>

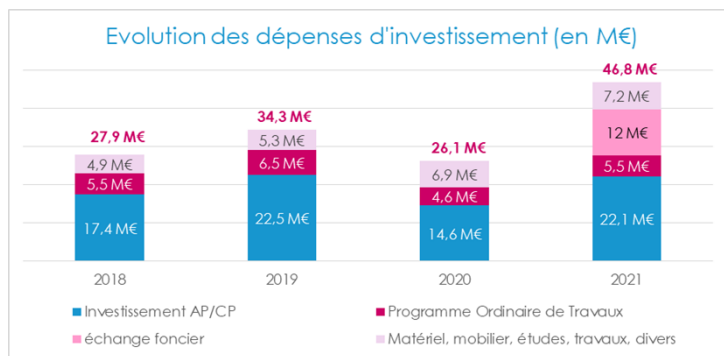
\*Dont Restes à réaliser de 8 665 051,23€

\*\* Hors emprunt revolving de 2,8 M€



L'année 2021 a été marquée par le démarrage des phases de travaux de la réhabilitation du Théâtre des Amandiers, du premier groupe scolaire des Groues, du groupe scolaire Gorki et du démarrage des études en vue de la construction du 2<sup>ème</sup> groupe scolaire des Groues.

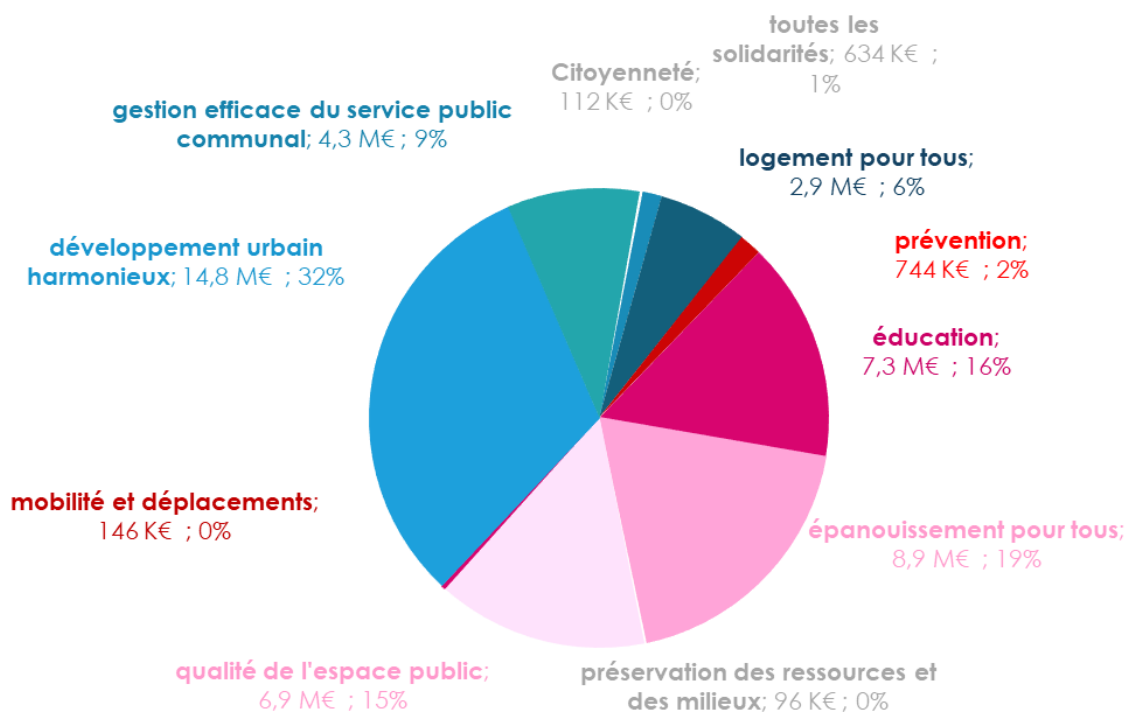
Elle a été également marquée par la poursuite des travaux de reconstruction des vestiaires Guimier, des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville, des travaux d'enfouissement des réseaux, ainsi que la poursuite des études en vue de la construction de la maison de la santé.



### Top 5 des opérations d'investissement en 2021 (AP)

- Réhabilitation du Théâtre des Amandiers : 4,8 M€
- 1er groupe scolaire des Groues : 2,5 M€
- Programme de développement des logements sociaux : 1,8 M€
- Construction du groupe scolaire Gorki : 1,7 M€

## Répartition des dépenses d'investissement par politiques publiques



### L'investissement hors AP /CP

Les dépenses d'investissement hors AP/CP s'élèvent à 24,7 M€ contre 11,5M€ en 2020 et 11,8M€ en 2019, en raison de l'opération d'acquisition immobilière par voie d'échange de 12 M€ sur le secteur des papeteries.

Le programme ordinaire de travaux s'élève à 5,5 M€ contre 4,6M€ en 2020 et 6,5M€ en 2019 avec 2,7M€ pour l'architecture, 2,4M€ pour l'infrastructure et enfin 415K€ pour l'environnement.

Les acquisitions de matériel /mobilier, des véhicules, les études, et diverses autres dépenses d'investissement s'élèvent à 19,2 M€ soit 7,2 M€ en isolant l'opération immobilière de 12 M€ évoquée précédemment. Ces acquisitions s'élevaient à 6,9M€ en 2020 et 5,3M€ en 2019.

## L'investissement AP/CP : programme d'investissement pluriannuel

Les principales politiques publiques concernées par le programme d'investissement 2021 sont les suivantes :



### Education 5,5 M€

- ❖ Construction du 1<sup>er</sup> groupe scolaire des Groues : 2,5 M€
- ❖ Construction du 2<sup>ème</sup> groupe scolaire des Groues : 747 K€



### Logement pour tous 2,9 M€

- ❖ Lutte contre l'habitat dégradé : 921 K€ pour le dispositif COPRO 21
- ❖ Programme de développement des logements sociaux : 2 M€



### Epanouissement de tous 7,6M€

- ❖ Réhabilitation du Théâtre des Amandiers : 4,8 M€
- ❖ Reconstruction vestiaires Guimier : 1,3 M€
- ❖ Palais des sports avec CPE : 617 K€
- ❖ Reconstruction gymnase Langevin : 450 K€



### Développement urbain harmonieux 2,1M€

- ❖ Acquisition de terrain : 2,1 M€



### Qualité de l'espace public 2 M€

- ❖ Enfouissement des réseaux : 586 K€
- ❖ Extension stationnement règlementé : 570 K€
- ❖ Travaux Percée Galieni : 105 K€
- ❖ remplacement des cellules de commande



### Gestion efficace du service public 1 M€

- ❖ Aménagement Hôtel de Ville : 742 K€
- ❖ Travaux Tour A : 119 K€
- ❖ Relocalisation Espaces verts : 110 K€



### Prévention 0,7 M€

- ❖ Subvention aux pompiers : 534 K€



### Toutes les solidarités 0,6 M€

- ❖ Construction Maison de la Santé : 553K€

#### Transition écologique

Plusieurs projets participent de la transition écologique :

Réhabilitation du théâtre des Amandiers, mise en œuvre du plan vélo 2020-2030, construction des nouveaux groupes scolaires des Groues, travaux de modernisation de l'éclairage public, construction des locaux du stade Jean Guimier, construction du nouveau centre de santé, réhabilitation du groupe scolaire Maxime Gorki, contrat de performance énergétique au Palais des Sports, réhabilitation du bassin écologique au parc des Chenevreaux.

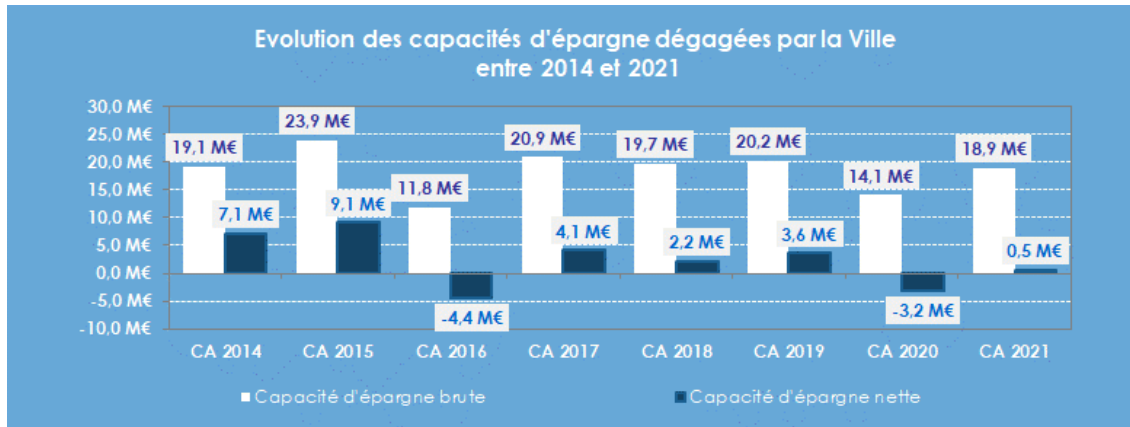


# **LES RATIOS FINANCIERS 2021**

## UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE AMELIOREE EN 2021 MAIS QUI RESTE TRES TENDUE

La trajectoire des dépenses et des recettes de fonctionnement au compte administratif 2021 a permis d'améliorer les capacités d'épargne de la ville de près de 4M€ supplémentaires. La clôture budgétaire 2021 confirme ainsi que les ratios constatés en 2020 ont été exceptionnellement dégradés en raison du contexte de crise sanitaire qui avait principalement conduit à un fort ralentissement des recettes communales.

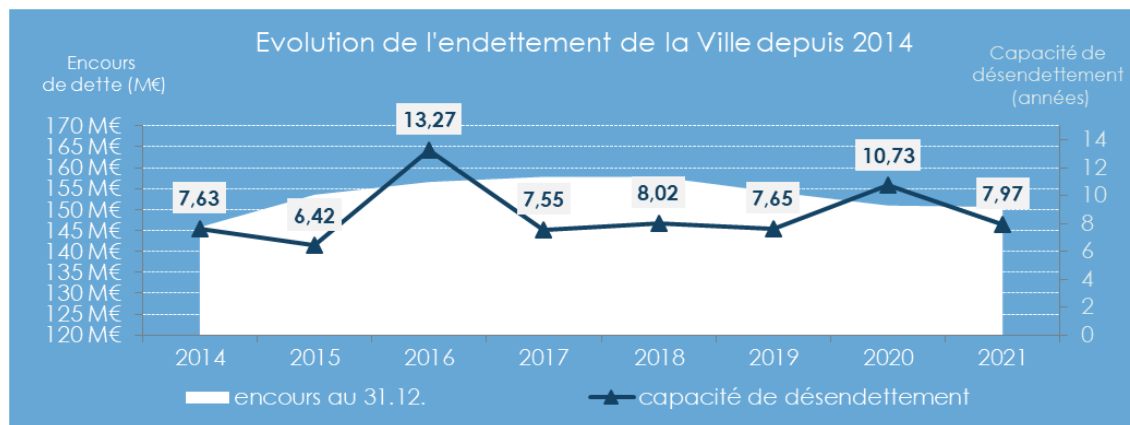
L'épargne nette de Nanterre redevient positive et atteint **0,5M€**.



## UNE CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT QUI DEMEURE SOUS LE SEUIL DE PRUDENCE

Le ratio de désendettement, exprimé en nombre d'années, montre la capacité de la ville à rembourser ses emprunts si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la dette. Plus la durée est courte, plus la capacité à se désendetter est confortable.

Ce ratio s'élève fin 2021 à **moins de 8 ans** ce qui situe la ville en dessous du plafond national fixé à 12 ans.





# GLOSSAIRE

AC : Attribution de Compensation

AP/CP : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

CAF : Caisse d'allocations familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CPE : Contrat de Performance Energétique

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPT POLD : Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

FCCT : Fonds de Compensation des Charges Territoriales

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds de Péréquation de ressources Intercommunales et Communales

FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

ICNE : Intérêts Courus Non échus

MGP : Métropole du Grand Paris

PCET : plan climat énergie territorial

PLU : Plan local d'urbanisme

POT : Programme Ordinaire de Travaux



